

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ZAESSINGUE
SEANCE DU 4 MARS 2024

Sur invitation du Maire Roger ZINNIGER en date du 26 février 2024, le Conseil Municipal s'est réuni le 4 mars 2024 2023 à 19 H 30 à la mairie de Zaessingue.

Présents : Roger ZINNIGER, Jean-Marc FREY, Pascal NAAS, Laurence GUERRA, Philippe NAAS, Béatrice PINA, Thierry KIEN, Valérie KELLER.

Absents excusés : Noémie WINDENBERGER, Emmanuel WILHELM, Nathalie BREI

Ordre du jour :

- 1 - Adoption du compte-rendu de la séance du 4 décembre 2023
- 2 - Elections européennes 2024
- 3 - Journée citoyenne 2024
- 4 - Cérémonies communales 2024 : Elsassputz, Armistice, repas des Aînés
- 5 - Divers

**POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU 4 DECEMBRE 2023**

Le procès-verbal a été transmis aux Conseillers. Il est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

M. Pascal NAAS est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

POINT 2 - ELECTIONS EUROPEENNES

Après en avoir discuté, les membres établissent le tableau des présences pour tenir le bureau de vote lors des élections européennes du 9 juin prochain.

8 H - 10 H 30 : Jean-Marc FREY, Emmanuel WILHELM, Nathalie BREI

10 H 30 - 13 H : Philippe NAAS, Béatrice PINA, Corentin DIETSCH

13 H - 15 H 30 : Valérie KELLER, Laurence GUERRA, Elsa KELLER

15 H 30 - 18 H : Pascal NAAS, Thierry KIEN, Noémie WINDENBERGER

+ dépouillement

POINT 3 - JOURNEE CITOYENNE

Le Conseil Municipal décide de reconduire la journée citoyenne en 2024. Date retenue le 14 septembre 2024. Il y aura trois réunions de préparation en amont : le 26 août, le 2 et le 9 septembre 2024.

POINT 4 - CEREMONIES COMMUNALES

Elsassputz : 5 avril 2024 à 18 H

Armistice : 10 ou le 17 novembre selon disponibilité de la société de musique de Geispitzen.

Repas des Aînés : 8 décembre 2024

POINT 5 - DIVERS**5-1 Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité - part communale - TICFE-C**

Vu l'article 54 de la loi de finances n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 prévoyant le remplacement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) par la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) ;

Vu l'article L 2333-2 du code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 5212-24 du code général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Comité Syndical du 13 février 2024 fixant la clé de répartition à utiliser pour effectuer le reversement aux communes ;

Le Maire expose, que sur délibérations concordantes de son Conseil Municipal et du Comité Syndicat, l'article L 5212-24 du code général des Collectivités Territoriales permet à TEA de se substituer aux communes pour la perception de la TICFE et pour le reversement de cette dernière aux communes.

TEA reversera 99 % de la taxe perçue aux communes membres sur la base de la clé de répartition suivante : versement en année N au prorata de l'année N-1 des consommations des gammes tarifaires inférieures à 250 kVA.

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur cette disposition et précise qu'elle demeure valable tant que la commune ne rapporte pas sa délibération par une nouvelle décision contraire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les modalités de reversement par TEA de la TICFE telles qu'exposées ci-dessus.

La présente délibération sera adressée à M. le Préfet, sous couvert de M. le Sous-Préfet, et au Président de TEA qui en informera les collectivités membres.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

5-2 Projet budget primitif 2024

Le Conseil Municipal discute sommairement de la liste des travaux et investissements à envisager dans le budget primitif 2024, selon les possibilités budgétaires de la commune :

- Vidéosurveillance
- Hangar à côté de la caserne pour le matériel technique
- Etudier le changement des accumulateurs chauffage dans la salle de l'ASL

Liste non exhaustive.

5-3 Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu en mairie le 15 avril 2024.

5-4 Remerciements des Donneurs de Sang

Les Donneurs de Sang remercient la commune pour le prêt de la salle de l'ASL pour la collecte de sang qui a eu lieu à Zaessingue le 21 février dernier.

5-5 Eclairage public

La lanterne manquante dans la rue de l'église sera remplacée prochainement. Pour rappel, elle était tombée suite à la tempête du 11 juillet 2023. Les dommages ont été pris en charge par l'assurance.

5 -6 Dégâts au rond-point de l'école

Les nouvelles maisons du lotissement Helsingier sortent de terre.

Des dégâts ont été observés sur la partie de l'îlot central près de l'école : une entreprise a posé une grue en partie sur la voie publique, ce qui a contraint les bus et autres véhicules à empiéter sur une partie de cet îlot. Néanmoins, les bordures ne sont pas descellées : il conviendra de remettre en état la zone dégradée. Contact sera pris avec l'entreprise en question.

Séance levée à 21 H

Le Maire :

Roger ZINNIGER

